

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 29 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 22/09/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 22/09/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à Mme TROTIN Monique
Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2023/071 – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales - PAYFip TITRE entre la Commune et la Direction Générale des Finances Publiques

Vu le projet de convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques locales -PAYFip TITRE entre la Commune et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFip) ;

Considérant la nécessité de proposer aux usagers la possibilité de régler leurs dettes en ligne ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales - PAYFip pour les titres et les rôles ;
- d'approuver la convention d'adhésion au service de paiement en lignes des recettes publiques locales - PAYFip TITRE entre la Commune et la Direction Générale des Finances Publiques ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/10/2023

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond